

Mémoire

Développement durable de **l'industrie des gaz de schiste**

3 novembre 2010

Par Paul Legault
Un citoyen concerné

Jadis, exploiter une ressource naturelle se faisait sans tenir compte des conséquences pour l'environnement. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. C'est pourquoi il est nécessaire d'avoir des lois.

1— L'industrie du gaz naturel est, par bien des aspects, semblable à celle du pétrole. Il y a des forages, des équipements lourds, des infrastructures et des risques. Voici deux exemples.

1.1— Le sud de la Louisiane.



Bayou Lafourche, Louisiane. Maisons, route, bateaux de pêcheurs et voie navigable : un décor bucolique.



Port Fourchon, Louisiane. Une agglomération essentiellement occupée par l'industrie pétrolière.



Golfe du Mexique, Louisiane. Un paysage marin vu de Grand-Isle.



Près de Port Fourchon, Louisiane. Autoroute privée à péage.

Une autoroute pour accommoder les poids lourds. Une ville industrielle. En Louisiane, sur le bord du golfe du Mexique, les activités des pétrolières sont aussi importantes pour l'économie que visibles pour les résidents.

1.2— Prudhoe Bay en Alaska.



Fleuve de Sagavanirktok, Alaska. Un milieu naturel.



Toundra, Alaska. Sur le bord de la route.



DeadHorse, Prudhoe Bay, Alaska. Une localité construite par l'industrie pétrolière seulement pour l'industrie pétrolière.



Deadhorse, Prudhoe Bay, Alaska. Un faisceau de tuyaux.



Deadhorse, Prudhoe Bay, Alaska. Une voiture de location au pays des huileux.

Un pipeline de 800 miles. Le Dalton highway : une route de terre pour poids lourds. Deadhorse est un endroit sale, sans charme et dangereux : un contraste marqué avec le milieu naturel tout autour.

L'exploitation du gaz, comme celle du pétrole, demande d'énormes investissements et beaucoup d'infrastructures. Elle s'impose par son gigantisme. Laisser à elle-même, elle crée des paysages industriels et des milieux peu propices à la vie. Elle n'est pas à l'échelle humaine.

C'est une industrie lourde
qu'il ne faut pas prendre à la légère.

2— La plaine du Saint-Laurent n'est pas une vierge contrée. Nous habitons ce lieu fait de parcs, de réserves, de terres agricoles, d'entreprises et d'agglomérations de diverses tailles.

2.1— La plaine du Saint-Laurent.



Le Saint-Laurent : un fleuve et un milieu humide à protéger.



Rivière Yamaska. Une agriculture ancrée dans le paysage.



Saint-Majorique, rivière Saint-François. Un parc riverain à protéger.



Saint-Lucien. Cohabitation pacifique : canneberges et outardes.

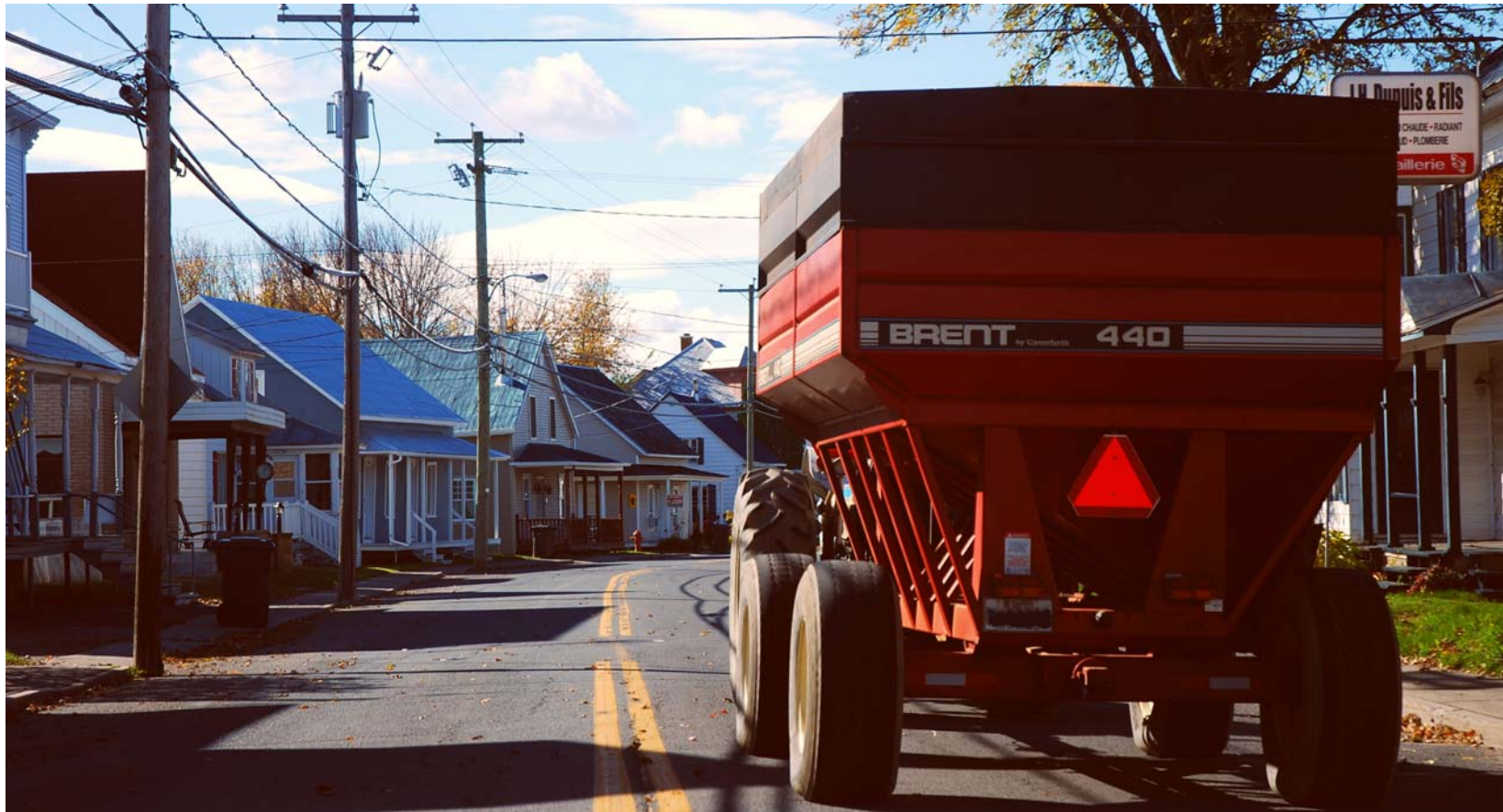
La plaine du Saint-Laurent est un sol fertile bien irrigué parsemé de municipalités interconnectées. Il n'existe pas de terrain libre. Un puits de gaz change la vocation de l'espace qu'il occupe.

Un nouveau développement apporte de la richesse s'il ne se fait pas au détriment des activités existantes.

Nous avons beaucoup d'acquis à protéger.

2.2— Nos choix au sud.

L'agriculture s'industrialise. Agglomérations et cultures se côtoient. Il y a des compromis avec lesquels nous devons vivre.



Un tracteur dans un village.



Un poids lourd sur une route bordée de cultures.

Nous avons fait des choix qui ont altéré
l'environnement que nous occupons.

L'industrie du gaz naturel est un nouveau
venu dont nous devons limiter les impacts.

2.3— Nos choix au nord.



Longue-Pointe, Baie-James. Un sol rocheux, des arbres rabougris, une plage boueuse et la baie.



Rivière Rupert. Une eau vive qui traverse une forêt à croissance lente avant de se jeter dans la baie.



*Baie-James.
Pylônes et fils au nord.*



*Grand Drummondville,
Pylônes et fils jusqu'au sud.*

Au Québec, il y a une grande industrie de l'énergie qui a modifié le paysage du nord au sud. Elle s'est imposée par choix pour le meilleur et pour le pire.

3— J'ai visité quatre sites de forage au nord de Saint-Hyacinthe.

3.1— Généralités.

Les sites sont identifiés.



*L'espace est dégagé
autour du puits.*

Les entrées sont bloquées.



Clôture et talus.



Bloc de béton, support à vélo et talus.

J'ai constaté que les sites étaient identifiés, délimités, relativement propres et inodores. Aucun n'était gardé. Il est facile d'y pénétrer.

Recommandations

3.1.1— Les sites doivent être mieux clôturés pour empêcher les gros animaux et les curieux d'y pénétrer facilement. Une clôture grillagée avec un périmètre extérieur libre permettrait une inspection visuelle tout en limitant l'accès.

3.1.2— Chaque site doit avoir, bien en vue, un code d'identification qui permettra d'obtenir les informations pertinentes : exploitant, état d'avancement des travaux, inventaire des matériaux et des équipements sur le site, etc. Ces informations doivent être accessibles sur un site Web.

3.2— Les têtes de puits.

Les puits sont protégés par des blocs de béton et des boîtes ouvertes.



Les six têtes de puits des quatre sites visités.

*Puits dans sa
boîte en bois.
De petites bulles!*



Recommandations

3.2.1— Les puits doivent être couverts avec une boîte grillagée fermée sur le dessus.

3.2.2— Les blocs de béton bordant la boîte doivent être plus gros. Ils doivent assurer un minimum de protection pour éviter qu'un véhicule heurte le puits.

3.2.3— Sur un site non gardé, il revient au propriétaire des lieux et aux voisins de signaler les anomalies. Un document devrait expliquer ce qui est potentiellement dangereux.

3.3— Les bassins.



Bassins sans membrane.



Bassin avec membrane.

Recommandations

3.3.1— Les bassins doivent être étanches et couverts afin de ne pas attirer les animaux.

3.3.2— Des analyses de sol et de fluide sont requises. Les résultats doivent être rendus publics.

3.4— Équipements et matériaux.



Contenants.



Conteneur et barres de métal.



Gravier et bois.



Équipement de forage.

Recommandation

3.4.1— Tous les matériaux et équipements doivent être inventoriés et qualifiés dans un document.

4— Notre environnement n'est ni bayou, ni toundra. Nous ne sommes ni crevettes, ni caribous. Nous devons veiller à notre propre conservation.

4.1— Un suivi transparent.

Je propose la création d'un site Web qui fait le suivi en toute transparence de l'exploitation des ressources fossilifères au Québec.

— Pour chaque exploitant.

Informations corporatives, plan d'établissement, liste des installations, etc.

— Pour chaque puits et autres installations.

Intention, échéancier, localisation, itinéraires d'accès, état des travaux, trafic lourd inhérent, résultats d'analyse, rapports d'incident et d'inspection, etc.

— Les renseignements et les données doivent être mises à jour ponctuellement.

— Le ministère de l'Environnement est le plus apte à remplir ce rôle.

4.2— Bien informer.

Je propose qu'un document soit distribué dans tous les foyers et dans toutes les entreprises des régions ciblées par les gazières. Il contient une description du procédé, du site de forage, des équipements, des matériaux, de la portée des travaux, de l'échéancier type, etc. Ce document est écrit dans un langage clair et est appuyé par des photos et des informations factuelles. En annexe, il y a un guide qui explique les bonnes pratiques et décrit les signes avant-coureurs d'une installation déficiente.

4.3— Faire contrepoids.

Pour les gazières, la loi des mines s'applique. C'est de la servitude. L'industrie gazière n'est pas un vendeur itinérant abusif, mais ils ont un poids et des réflexes corporatifs qui peuvent dénaturer les relations qu'ils entretiennent avec les individus.

Il faut retirer aux gazières le droit d'expropriation.

Je propose que les gens sollicités par une gazière puissent former ou s'associer à un syndicat de propriétaires afin de mieux protéger leurs intérêts. Avant de signer une entente, la gazière doit informer l'autre partie de l'existence des syndicats de propriétaires et des autres organismes pouvant l'informer de ses droits et obligations. Une période de grâce de plusieurs semaines doit être requise avant que le contrat ne soit légalement valide.

4.4— Notre industrie lourde.

Au Québec, nous avons une industrie de l'énergie.

- Pour avoir un modèle public à comparer aux entreprises privées.
- Pour favoriser la création d'une expertise locale.
- Pour accroître l'indépendance énergétique.
- Pour ajouter des options au processus décisionnel du gouvernement et de ses ministères.
- Pour ajouter aux dividendes les profits de la société d'État.

Je préconise l'implication de l'Hydro-Québec dans l'exploitation des gaz de Shale dans un contexte de libre entreprise.

Il y a des loups dans la bergerie. Envoyons un mouton dans la tanière.

5— Conclusion.

- La plaine du Saint-Laurent est un milieu riche, fragile et habité. Même disséminées sur un grand territoire, les activités d'exploration et d'exploitation du gaz de Shale ne passeront pas inaperçues et auront des impacts non négligeables. Nous avons beaucoup à perdre. Il faut agir en transparence et baliser l'ensemble de ces activités.
- Avant de permettre la poursuite des opérations, le public doit être bien informé et le programme de suivi implanté.
- Il faut soustraire l'exploitation du gaz à la loi des mines ou lui opposer un véritable contrepoids : pas d'expropriation unilatérale.
- En plus de lourdes amendes, les règlements doivent prévoir qu'en cas de faute majeure l'exploitant perd ses droits d'exploration et d'exploitation.
- Il faut tenir compte du fait que cet encadrement servira de modèle à l'exploitation du gaz dans le fleuve, l'estuaire et le golfe.
- Une véritable politique de l'énergie doit tenir compte de toutes les formes d'énergie et doit disposer des outils qui lui permettent de faire des choix. Permettons à Hydro-Québec d'être un bon outil.
- Le prix du gaz est bas et va le demeurer parce qu'en ce moment l'exploitation des gaz de Shale est en progression. Ne bradons pas cette ressource. Il n'y a aucune raison de se précipiter.

Un moratoire est requis parce qu'il y a beaucoup à considérer et parce que nous avons le temps. Les habitants et l'environnement de la plaine du Saint-Laurent méritent d'être mieux protégés.

On invoque parfois les coûts élevés pour ne pas implanter des mesures de sécurité. On invoque parfois le secret industriel pour cacher un vice. À cette industrie milliardaire, il faut imposer des règles de bon voisinage en toute transparence en se donnant les moyens d'intervenir en cas d'abus ou de négligence.

Paul Legault
Un citoyen concerné